Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_135-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_241213_135

FINANCES - BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF - 2025

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	26
Votants	30
Pouvoir(s)	4
Absent(s)	5

Séance du 13 décembre 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 5 décembre 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Alain BATILLOT, pouvoir à Marie-Laure GARNIER, Chantal BUSSY, pouvoir à Gaël LEGAY-BELLOD, Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI, Odile MARTINI, pouvoir à Isabelle RENARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'exploitation de parcs de stationnement constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), dont l'activité doit être retracée dans un budget annexe au budget principal de la collectivité.

Le projet de budget primitif du budget annexe stationnement de l'exercice 2025 se présente globalement comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_135-DE

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
Dépenses réelles	545 195 €
Dépenses d'ordre budgétaire	240 000 €
Virement à la section d'investissement	0 €
Total Dépenses	**785 195 €**
Recettes réelles	703 094 €
Recettes d'ordre budgétaire	82 101 €
Total Recettes	**785 195 €**

INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
Dépenses réelles	507 899 €
Dépenses d'ordre budgétaire	82 101 €
Total Dépenses	**590 000 €**
Recettes réelles	350 000 €
Recettes d'ordre budgétaire	240 000 €
Virement de la section de fonctionnement	0 €
Total Recettes	**590 000 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 038-213800535-20241217-DB_241213_135-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe Stationnement de la commune de BOURGOIN-JALLIEU tel que résumé précédemment ;

- **DE PRÉCISER** qu'à l'exception des crédits spécialisés, les crédits sont votés par chapitre ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Vote(s) pour	24	
Vote(s) contre	6	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 19/12/2024
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 18/12/2024
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.